COMMUNE DE BÉNY

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 23 JUILLET 2025 à 20 heures 00.

Date de convocation : 16 juillet 2025 Date d'affichage : 16 juillet 2025

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, TEILLARD Christophe, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine, ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absents excusés : CHARVET Didier et SEVE Bénédicte

Absentes : GAILLETON Jocelyne et NECTOUX Morgane

Pouvoir : CHARVET Didier donne pouvoir à TEILLARD Christophe
SEVE Bénédicte donne pouvoir à ACHARD Ludovic

Secrétaire : MARECHAL Maurice

Le Maire ouvre la séance et indique l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- Matériels pompiers : demande de subvention au SDIS
- Virement de crédits pour l'opération 203 : extension du réseau public d'électricité des Grillets

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 JUIN 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2025 est modifié sur la rubrique Ecole :
Il a été indiqué :
2 Brises Soleil Orientables de la classe des tous petits pour un montant de 51491.47€ HT+1314.37€HT,
il faut lire :
2 Brises Soleil Orientables de la classe des tous petits pour un montant de : 1 491.47€HT+1314.37€HT (erreur de frappe, le « 5 » est en trop), il est ensuite approuvé à l'unanimité sans remarque.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(délibération n° 2025.22)

Le Maire :

RAPPELLE que toute subvention doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la collectivité publique, même pour des subventions versées régulièrement chaque année. L'automaticité ou la reconduction tacite sont des pratiques "anormales" au sens légal du terme. Les associations ont obligation de communiquer les pièces justificatives telles que :

- ✓ Budget
- ✓ Bilan, Compte de résultat
- ✓ Compte rendu d'activité
- ✓ Tout document permettant d'apprécier l'activité et l'utilisation des fonds publics.

Enfin, tout refus de communiquer les documents demandés, peut entraîner l'annulation de l'attribution d'une subvention ou sa restitution (article 14 alinéa 3 du décret-loi du 2 mai 1938). Il rappelle également que les demandes de subvention sont examinées et traitées en milieu et fin d'année civile.

DONNE lecture des demandes reçues à ce jour,

PRESENTE et donne la parole à deux membres du comité des fêtes et de l'association Au long court présentant leur courrier de demande de subvention exceptionnelle de 1 200 euros pour le programme de la 3e édition de « bal(l)ade lecture de Bény » qui aura lieu le 4 octobre prochain.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ***:***

DECIDE de ne pas augmenter la subvention aux associations,

ACCEPTE de verser au profit des demandes reçues :

- ✓ une subvention de 114 € au profit du Club des retraités de Bény, de la société de Pêche de Bény, du comité de fleurissement de Bény, de Fasila'gym, l'ADMR, l'ADAPA, Retraite sportive de Bény, Association Repas de St Etienne du Bois, Société de chasse de Bény
- ✓ une subvention de 57 € au profit de la FNACA,
- ✓ une subvention de 70 € au profit de l'association des pupilles de l'Enseignement Public (PEP 01),
- ✓ une subvention de 228 € au profit du sou des écoles,
- ✓ une subvention de 2 000 € au profit du sou des écoles concernant les activités scolaires,
- ✓ une subvention exceptionnelle de 500 € au profit du comité des Fêtes de Bény pour l'organisation de la 3e édition de « bal(l)ade lecture de Bény » en lien avec la médiathèque et Au long court.

INDIQUE que les associations du comité des Fêtes et Au long Court percevront la subvention de 114 € dès qu'ils auront déposé leur demande avec leur bilan et ***RAPPELLE*** que la salle Garavand est mise à disposition gratuitement pour l'organisation de la bal(l)ade lecture de Bény le 4 octobre prochain.

REMPLACEMENT DU SERVEUR DE LA MAIRIE MODIFICATION DELIBERATION DU 24 JUIN 2025

(délibération n° 2025.23)

Maurice MARECHAL, adjoint rappelle à l'assemblée la délibération n°21-2025 pour l'externalisation du serveur de la mairie.

Il indique que le devis final de Koesio comporte 2 licences Microsoft Office O365 et non pas 4.

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint et délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE la modification du devis - contrat de Koesio pour l'externalisation du serveur à compter de septembre 2025 pour une durée de trois ans.

Le montant mensuel sera de 162.40 € HT - 194.88 € TTC avec une facturation au trimestre soit 584.64 €

- 2 licences Microsoft Office 365 version standard pour les 2 postes de la mairie (nouveau) sauf messagerie reprise avec la maintenance : 32 € HT/mois,
- 1 licence Microsoft Office 365 Exchange (existant) : 10 € HT/mois,
- 3 anti-spam mail in black (nouveau) : 8.40 € HT/mois,
- 2 Nom de domaine (existant) : 20 € HT/mois,
- Sauvegarde ISI Backup O365 pour les postes Lenovo : 92.00 € HT/mois,

Prestation unique de service

- pour la migration du serveur vers SharePoint : 4 923,00 € HT – 5 907.60 € TTC.

PRECISE que le contrat est valable trois ans et que le montant pourra être révisé annuellement selon l'indice.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2025 ET 1ER JANVIER 2026.

(délibération n° 2025.24)

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 24 juin 2025,

Le Maire explique au conseil municipal d'une réunion avec le centre de gestion, les adjoints et de la secrétaire sur le mode de calcul sur l'annualisation du temps de travail.

A ce jour, la commune tenait un planning journalier des heures des agents auquel était appliquée la durée du poste répartie sur un planning annuel (pour un temps complet 1607 heures à 35 h). Ce calcul est juste, appliqué dans de nombreuses administrations mais demande un suivi chronophage.

Le centre de gestion a proposé à la commune d'utiliser son calculateur d'annualisation du temps de travail des agents travaillant selon le rythme scolaire, en indiquant seulement les congés et les heures à réaliser pendant les vacances scolaires sur leur planning.

Il indique que cela concerne au total 4 postes dont le planning de 2 est à échéance au 1er septembre 2025 et 2 au 1er janvier 2026.

En conséquence, il propose à l'assemblée la modification suivante :

Postes à supprimer au 1er septembre 2025 :

- ✓ ATSEM : 13 h 38 min
- ✓ Adjoint d'animation : 10 h 07 min

Postes à créer au 1er septembre 2025 :

- ✓ ATSEM : 13 h 44 min
- ✓ Adjoint d'animation : 10 h 45 min

Postes à supprimer au 1er janvier 2026 :

- ✓ Adjoint technique : 07 h 03 mn
- ✓ Adjoint d'animation : 21 h 11 min

Postes à créer au 1er janvier 2026 :

- ✓ Adjoint technique : 07 h 15 mn
- ✓ Adjoint d'animation : 21 h 46 min

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré,
le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité les propositions du Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité **à compter du 1er septembre 2025 et 1er janvier 2026**.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET par semaine à compter du 1er septembre 2025 et 1er janvier 2026		
Emplois	**Nombre**	**Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé (s) par l'organe délibérant**
FILIERE TECHNIQUE		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des **Agents de maîtrise**
FILIERE ADMINISTRATIF		
Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers…	1	Cadre d'emplois des **Rédacteurs territoriaux**
Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers…	1	Cadre d'emplois des **Attachés territoriaux**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET par semaine		
FILIERE TECHNIQUE		
Agent polyvalent : travaux de voirie, entretien des bâtiments, du village…	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 20 h 00 min
Agent de service cantine scolaire, ménage des salles : Primevère, Marmont, Garavand, mairie (salle conseil et secrétariat)	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 34 h 09 min
Agent de service cantine, ménage salles Tilleul, motricité, informatique, médiathèque, Garavand, primaire, une classe maternelle…	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 22 h 00 min
Ménage de l'école, centre loisirs	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 7 h 15 min au 1er janvier 2026
FILIERE MEDICO SOCIALE		
ATSEM + ménage divers + animation	1	Cadre des emplois des **A.T.S.E.M** : 32 h 00 min
ATSEM + ménage divers	1	Cadre des emplois des **A.T.S.E.M** : 13 h 44 min
FILIERE ANIMATION		
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois **Adjoints d'animation** : 21 h 46 min au 1er janvier 2026
Centre de loisirs, cantine scolaire périscolaire	1	Cadre des emplois **Adjoints d'animation** : 04 h 43 min
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois **Adjoints d'animation** : 10 h 45 min

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET par semaine à compter du 1er septembre 2025 et 1er janvier 2026		
Emplois	**Nombre**	**Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé (s) par l'organe délibérant**
FILIERE TECHNIQUE		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des **Agents de maîtrise**
FILIERE ADMINISTRATIF		
Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers…	1	Cadre d'emplois des **Rédacteurs territoriaux**
Secrétariat, comptabilité, personnel communal, urbanisme, secrétariat divers…	1	Cadre d'emplois des **Attachés territoriaux**
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET **par semaine**		
FILIERE TECHNIQUE		
Agent polyvalent : travaux de voirie, entretien des bâtiments, du village…	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 20 h 00 min
Agent de service cantine scolaire, ménage des salles : Primevère, Marmont, Garavand, mairie (salle conseil et secrétariat)	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 34 h 09 min
Agent de service cantine, ménage salles Tilleul, motricité, informatique, médiathèque, Garavand, primaire, une classe maternelle…	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 22 h 00 min
Ménage de l'école, centre loisirs	1	Cadre d'emplois des **Adjoints techniques** : 7 h 15 min au 1er janvier 2026
FILIERE MEDICO SOCIALE		
ATSEM + ménage divers + animation	1	Cadre des emplois des **A.T.S.E.M** : 32 h 00 min
ATSEM + ménage divers	1	Cadre des emplois des **A.T.S.E.M** : 13 h 44 min
FILIERE ANIMATION		
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois **Adjoints d'animation** : 21 h 46 min au 1er janvier 2026
Centre de loisirs, cantine scolaire périscolaire	1	Cadre des emplois **Adjoints d'animation** : 04 h 43 min
Centre de loisirs périscolaire	1	Cadre des emplois **Adjoints d'animation** : 10 h 45 min

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.

MARCHE DE TRAVAUX + DEPOT DE DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION
POUR LA REPRISE DE L'OUVRAGE ROUTE DES BLANCS

(délibération n° 2025.25)

Le Maire-Adjoint Christophe Teillard rappelle à l'assemblée que la commune s'est engagée à réaliser la réhabilitation à neuf du Pont de la Morte « route des Blancs » ayant une largeur de voie identique à l'existant (4,40 m de largeur) tout en supportant des charges de 40 tonnes maximum.

La consultation du marché des travaux en procédure adaptée a été lancée le 04/07/2025 avec comme date limite de remise des offres le 06 aout 2025 à 12H00, (uniquement sur le portail)

- ✓ La consultation est accessible par les entreprises depuis le profil acheteur http://marchespublics.ain.fr et la réponse électronique obligatoire sur ce même support,

- ✓ L'annonce légale a été envoyée le 01/07/2025 pour parution dans le journal papier la VOIX DE L'AIN du 04/07/2025.

Ces travaux sont inscrits au budget primitif 2025, et afin de préserver le budget, la commune va solliciter différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- Départementales : montant accordé sur un montant HT de 270 000 €, avec une subvention obtenue de 54 000 €,
- de l'Etat au titre de la DETR – DSIL - CEREMA par le programme national des ponts.

Il rappelle le planning prévisionnel 2025 qui serait le suivant :

- Semaines n°27 à n°32 : consultation des entreprises ;
- Semaines n°32 à 34 : analyse des offres ;
- Semaine n°35 : notification du marché ;
- Semaines n°36 à 39 : préparation des travaux ;
- Semaine n°40 : batardeaux et mise à sec de la zone de travail ;
- Semaines n°41 à 43 : création des culées (y/c micropieux) ;
- Semaine n°44 : démolition de l'ouvrage, confortement des pieds de berge et retrait des batardeaux ;
- Semaines n°45 à 49 : création du tablier et reprises de voirie.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint, et du Maire
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE les subventions auprès du Département (montant accordé dans le cadre de ses pactes de territoire 2024-2026 pour un montant de 54 000 €), de l'Etat dans le programme national Pont, éventuellement à tout autre organisme.

VALIDE le plan de financement :

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
Dépenses			
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage : Agence Départementale d'Ingénierie de l'AIN		11 625.00 €	
Maitrise d'œuvre : C&D INGENIERIE		20 595.00 €	
Maitrise d'œuvre sous traitant : CIMEO		4 455.00 €	
Relevé topographique : ABCD		1 850.00 €	
Etudes Amiante : BATIMEX		510.00 €	
Etudes Géotechniques : CELIGEO		4 482.00 €	
Frais de publicité : VOIX DE L'AIN		524.67 €	
Panneaux de signalisation : LDV Signalisation et MD 39		2 219.97 €	
Estimation du Maitre d'œuvre pour les travaux		224 050.00 €	
Frais divers et imprévus		12 592.00 €	
	Total dépenses PREVISIONNELLES	282 903.64 €	
TOTAL GENERAL HT	**/**	**282 903.64**	**100.00%**
DETR / DSIL*	**Pont - CEREMA**	**169 742**	**60.00%**
Conseil départemental		**54 000**	**19.09%**
Autres (à préciser)			**0.00%**
Total subventions publiques**		**223 742**	**79.09%**
Fonds propres	**/**	**59 161.64**	**20.91%**
Emprunts	**/**	**0**	**0.00%**
Total autofinancement		**59 161.64**	**20.91%**
TOTAL GENERAL HT	**/**	**282 903.64**	**100.00%**

AUTORISE Monsieur le Maire ou un des adjoints à signer le marché de travaux et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2025 en dépenses à l'opération 213 « Pont route des Blanc».

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ETAT POUR LES TRAVAUX DES CROIX ET CALVAIRES

(délibération n° 2025.26)

Maurice Maréchal, Maire-Adjoint :

- rappelle à l'assemblée la délibération n° 57/2024 du 17 décembre 2024 relative à la demande de subvention au titre de l'état (DETR) pour les travaux du cimetière et des croix,
- indique qu'un dossier de demande de subvention a été déposé au sein du département dans le cadre du pacte de territoire dans le dispositif patrimoine historique bâti pour les travaux de marbrerie pour la restauration de 6 croix sur le territoire,
- précise qu'aucune délibération stipule que la commune ait sollicité une aide financière du département et propose au conseil municipal de régulariser cette situation,
- indique que la commune a obtenue 20 % par l'Etat sur la base du devis présenté d'un montant de 8 718.33 € de l'entreprise CARRARA.

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise CARRARA pour un montant de 8 718.33 € pour solliciter la subvention,

PRECISE que ces travaux seront réalisés au cours du 1er trimestre 2026,

SOLLICITE une subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif patrimoine historique bâti pour les travaux de restauration des 6 croix sur la commune pour le devis retenu,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tout document relatif à ce projet de restauration des croix de la commune.

CENTRE DE LOISIRS – PAUSE MERIDIENNE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal :

- le réalisé de 2024 qui s'élève à 58 935.57 € (matin + midi + soir),
- le budget primitif 2025 du centre de loisirs et de la pause méridienne qui s'établit à 64 600 € en charges et en produits,
- précise que pour équilibrer le résultat, la participation communale de 2024 était de 10 990.05€, et qu'elle est portée à 21 445.33 € pour 2025,

1) Frais fonctionnement 2024 (matin et soir),

Libellé	MONTANT
DEPENSES	**48 249.09 €**
Salaires (brut + charges patronales)	36 645.89
Médecine du travail	94.15
Assurance du personnel	1 387.85
CDG établissement des salaires	140.79
Formation Frais kms	45.92
Eau	193.84
Electricité	4 134.12
Livraisons gaz (sur fact sept 2023 à aout 2024)	1 707.97
KOESIO informatique (maintenance)	425.29
Feuvrier : maintenance extincteur	523.30
Juillard chauffage (maintenance)	246.99
Logiciel facturation : BL ENFANCE	819.93
Teléphone	158.90
Internet	93.60
Assurance Groupama	225.13
Produits entretien	307.25
Fournitures bureau	5.82
Alimentation et boissons	148.63
Pharmacie	71.48
Fournitures pour atelier centre loisirs	858.40
Petit équipement et outillage	13.84
RECETTES	**35 624.69 €**
Familles	14 786.40
ALSH : CAF + MSA	10 458.62
Bonus Territoire	9 025.80
Bonus Territoire offre nouvelle	1 353.87
A charge à la Commune	***-12 624.40 €***

2) Bilan 2024 : frais fonctionnement centre de loisirs et pause méridienne et budget 2025

	BP 2024 centre loisirs + pause méridienne	CA 2024 centre loisirs + pause méridienne	BP 2025 centre loisirs + pause méridienne
DEPENSES 2024			
Eau : 193.84 + gaz : 1707.97 + électricité : 4134.12	8 000.00 €	6 035.93 €	8 000.00 €
Produits entretien	800.00 €	307.25 €	800.00 €
Petit équipement -Petit outillage (entretien structure)	50.00 €	13.84 €	50.00 €
Fourn. Administratives & de bureau	100.00 €	5.82 €	100.00 €
Alimentation et boissons	100.00 €	148.63 €	100.00 €
Produits pharmaceutiques	100.00 €	71.48 €	100.00 €
Fourn. pour atelier & activités (matériel et fournitures éducatives)	1 000.00 €	858.40 €	1 000.00 €
Autres fournitures	100.00 €	0.00 €	100.00 €
Location de matériel et outillage	100.00 €	0.00 €	100.00 €
Entretien, réparations matériel, maintenance (chaudière, informatique, bl enfance, extincteurs…)	3 000.00 €	2 297.81 €	3 000.00 €
Primes d'assurance	250.00 €	225.13 €	250.00 €
Frais postaux et télécommunications	700.00 €	252.50 €	400.00 €
Frais de formation du personnel	500.00 €	0.00 €	500.00 €
Déplacements du personnel	50.00 €	45.92 €	100.00 €
Salaires personnel (brut+charges)- rbst CPAM Gras Savoye + ESAT	45 500.00 €	46 999.13 €	48 000.00 €
Autres charges sociales (dont médecine du travail)	2 000.00 €	1 676.73 €	2 000.00 €
TOTAUX	62 350.00 €	58 938.57 €	64 600.00 €
RECETTES			
Participation de la Mairie	22 356.20 €	10 990.05 €	21 445.33 €
Pour 31 004.68 heures msa - Prestation de service ALSH 2024 : 321.66 € caf - Prestation de service ALSH 2024 : **17 327.94 €**	0.00 €	17 649.60 €	
previsions 2025 : 25 000 heures MSA + CAF- Prestation de service ALSH 2025	12 968.00 €	0.00 €	14 775.00 €
PARTICIPATION DES FAMILLES	18 000.00 €	19 919.25 €	18 000.00 €
Prestation de service CAF Bonus Territoire : 9 025.80 + 1 353.87	9 025.80 €	10 379.67 €	10 379.67 €
TOTAUX	62 350.00 €	58 938.57 €	64 600.00 €

3) Rapport d'activité 2024 (matin + midi+ soir),

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2024 et détaille les effectifs, la participation des familles et la charge annuelle par enfant. Il informe que le prix de revient de l'heure 2024 s'élève à 1.90€, et le prix de revient plafond est de 1.97€.
Il rappelle que la participation des familles est basée sur le quotient familial et représente un coût horaire de 0,90€ pour la tranche A et de 1,30€ pour la tranche B.

4) Tarifs au 1er septembre 2025 (délibération n° 2025.27)

Monsieur le Maire :

- rappelle à l'assemblé la délibération du conseil municipal du 21 juillet 2021 sur les tarifs appliqués au centre de loisirs au 1er septembre 2021.
- précise que la tarification horaire est basée sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole.
  La mise en place d'une facturation horaire basée sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole permet de faire varier la participation en fonction des revenus et des situations familiales.
- propose une augmentation de 0.10 € / heure pour les deux tranches au 1er septembre 2025.

- informe que des familles récupèrent leur(s) enfant(s) au-delà des horaires d'ouverture du centre de loisirs et que l'agent doit effectuer des heures complémentaires. Il propose de créer un tarif supplémentaire pour pallier à ce cout.

Ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'établir une tarification horaire basée sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole ;

FIXE les tarifs horaires suivants du centre de loisirs périscolaire du matin et du soir à compter du 1er septembre 2025 :

	Quotient familial	**Taux horaire**
Tranche A	< ou = à 1050€	1.00 €
Tranche B	> à 1050€	1.40 €

FIXE (à 8 voix pour et 4 contre) un tarif unique d'un euro (1€) la minute de dépassement horaire pour le centre de loisirs à partir de 18h31 et à compter du 1er septembre 2025.

CANTINE SCOLAIRE – PAUSE MERIDIENNE – TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2025

(délibération n° 2025.28)

Monsieur le Maire :

- ✓ rappelle à l'assemblée la délibération du 13 décembre 2023 concernant les tarifs de la cantine scolaire au 1er janvier 2024,
- ✓ propose d'augmenter de 0.10€ ces tarifs au 1er septembre 2025 car le coût des denrées a fortement augmenté,
- ✓ propose de ne pas modifier celui de la pause méridienne.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

FIXE les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2025 :

- pour les enfants : 3,55 € par repas,
- pour les adultes : 5,50 € par repas,
- et la gratuité pour la cantinière, les stagiaires et les bénévoles servant le repas de Noël.

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de la pause méridienne.

RAPPELLE les tarifs de la pause méridienne forfaitaire : 1 repas pris = 1 pause méridienne facturée :

Tranche A (quotient inférieur ou égal à 1050 €) : 0,45 €,
Tranche B (quotient supérieur ou égal à 1050 €) : 0,50 €.

DEVIS

1°) <u>Potelets</u> : Acceptation du devis de l'entreprise LDV Signalisation pour un montant TTC de 2 210.40 € pour la pose et la fourniture de 6 potelets amovibles (4 au stade et 2 allée clair matin). Les potelets ne font pas partie du marché de Grand Bourg Agglomération pour information.

2°) <u>Matériel pompiers – demande de subvention auprès du SDIS</u> : (délibération n° 2025.30)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis actualisés pour le matériel des pompiers et propose d'accepter l'achat de quatre casques, deux radios au lieu de 4 demandées par les pompiers, un pulvérisateur à poudre 5 kg et un seau de 10 kg d'insecticide « poudraguêpes ».

Il rappelle également qu'un montant de 5 000 € a été inscrit au budget primitif 2025.

Ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les devis de l'entreprise :

DUMONT SECURITE pour un montant TTC de 412.33 € pour un pulvérisateur poudre 5 kg et un seau de 10 kg d'insecticide « poudraguêpes ».

AR SYSTEMS pour un montant de 2028.39 € TTC comprenant l'acquisition de 2 radios et de ses options.

SMSP pour l'acquisition de quatre casques pour un montant de 2 131.20 € TTC

SOLLICITE une subvention auprès du SDIS pour le matériel subventionnable pour les casques et indique que le taux accordé serait de 60 % pour un plafond de 280€ soit 168€ x 4 = 672€.

3°) <u>Places de parking vers le stade</u> : Christophe Teillard indique passer commande auprès de LDV signalisation (titulaire du marché auprès de Grand Bourg Agglomération) pour un montant TTC de 421,58 € (avant révision des prix) pour la signalisation-marquage des places de parking au stade.

4°) <u>Cimetière</u> : Acceptation du devis pour un montant TTC de 25 840,00 € pour :

- la fourniture et pose de 16 cavurnes de 60 x 60,
- la fourniture et pose de 6 m linéaire de bordure béton similaire aux existantes,
- le relevage physique de 15 concessions,
- la fourniture et pose de plaques gravées sur les emplacements-tombes

5°) <u>Lave vaisselle</u> : Un devis a été accepté pour un montant TTC de 363.59 € pour la réparation de la pompe du lave-vaisselle de la salle Garavand.

VIREMENT DE CREDITS

(délibération n° 2024.29)

Le Maire :

- informe l'assemblée du devis de ENEDIS pour l'extension souterraine sur le domaine public route des Grillets pour un montant TTC de 4 402.08 € (à charge pour la commune),
- indique qu'il a été inscrit au budget primitif 2025 la somme de 4 000 € à l'opération 203,
- propose de réaliser un virement de crédits dans le budget d'investissement,
- Informe que le montant à charge du demandeur s'élève à 1 658.88 € TTC.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE le virement de crédits en section d'investissement **:**

<u>Dépenses</u> :

- Diminution de l'opération n°181 « matériel » du compte 2188 « autres» pour un montant de 403 €,
- Augmentation du compte 21538 « autres réseaux » de l'opération 203 « extension du réseau public d'électricité des Grillets » pour un montant de 403 €.

POINT SUR LES TRAVAUX REALISES ET/OU EN COURS DES BATIMENTS COMMUNAUX

LOGEMENT COMMUNAL n° 3 au 1 allée Clair Matin :

- Les travaux devraient se terminer fin août début septembre.
- Une visite est prévue le jeudi 31 juillet à 18 h avec 5 personnes intéressées.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

<u>SCOT</u> : Le Conseil Communautaire de Grand Bourg Agglomération a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCoT-AEC) par délibération du 7 juillet 2025.
Le projet de SCoT-AEC est consultable sur le site web de Grand Bourg Agglomération. Si aucune observation n'est émise, l'avis sera considéré comme favorable dans un délai de trois mois.

Rappel règlement location du stade : Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de circuler et de stationner sous l'auvent nord.

Conseil Municipal Jeunes : Christophe TEILLARD donne le compte rendu de la réunion du 02 juillet. Grand Bourg Agglomération était convié pour répondre au courrier concernant des questions sur le ramassage scolaire et sur les abribus. Un échange fort intéressant.
Il en résulte que la création d'abri revient à la charge de la commune ainsi que la matérialisation des arrêts.
Pour le projet de création d'un pumptrack : la Mairie de Val-Revermont a indiqué que cela ne figurerait pas dans les priorités ni pour la commune, ni pour Grand Bourg Agglomération.

Mairie de Marboz – centre de loisirs : Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 09 juillet.
Depuis le 1er janvier 2024, la commune de Marboz a confié la gestion du centre de loisirs de Marboz à l'association Familles Rurales Enfance et Jeunesse afin que ce service public essentiel soit maintenu. Une subvention de 46 700 € est versée à l'année pour le fonctionnement du centre (sans compter les frais de fonctionnement du bâtiment) contre 8 000 € lorsque ce dernier était géré par l'association de parents. Cette charge est lourde pour la commune de Marboz qui l'assume seule.
En 2024, le centre a été fréquenté par les enfants du village et des autres communes.
Pour information, les couts relatifs à l'accueil des enfants provenant de la commune de Bény représentent pour l'année 2024 :

- ✓ En périscolaire : 108.51€ pour 94 inscriptions
- ✓ Mercredi : 1 367.26€ pour 195 inscriptions
- ✓ Vacances : 2 386.05€ pour 171 inscriptions.

Aucune obligation légale ne peut être imposée aux communes concernant la participation au frais de fonctionnement de cette structure. Toutefois, une participation à hauteur de 40 % ou plus serait la bienvenue via une convention établie entre les deux communes.

Le Maire indique ne pas souhaiter prendre de décision à cette séance qui demande réflexion. Dossier en cours.

Avis de naissance : Nayden OUDIN, né le 11 juillet 2025 à Viriat, domicilié 2A allée le Petit Grillet.

Date des prochaines réunions du conseil municipal :

- Mercredi 10 septembre 2025 à 20h00,
- Mardi 14 octobre 2025 à 20h00,
- Mercredi 12 novembre 2025 à 20h00.

Congés mairie : Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 4 août au lundi 25 août inclus.

Manifestations à venir sur la commune :

- **Vendredi 25 juillet :** Dans le cadre des vendredis du Revermont, concert gratuit à Villemotier de Same Sang Folk acadien,
- **Vendredi 1er août :** Don du sang de 15 à 18 h à Marboz organisé par l'Amicale des donneurs de sang Marboz-Bény
- **Dimanche 31 août :** Bazardouille organisée par le Sou des écoles de Bény
- **Samedi 20 septembre :** Banquet des classes en 0 et 5.
- **Samedi 27 septembre :** Vente de plats à emporter organisée par le Comité de Fleurissement à la salle tilleul
- **Samedi 4 octobre :** 3e édition de « bal(l)ade lecture de Bény »

Levée de la séance à 22 h 48

Liste des délibérations prises : n° 22 à 30.

Le secrétaire de séance
Maurice MARECHAL

Le Maire,
Patrick BAVOUX